



29^{ème} Challenge MICHEL WILLIATE

LABEL DEPARTEMENTAL FFA/FSGT

DIMANCHE 01 OCTOBRE 2017

L'ENTENTE ATHLETIQUE
DOUCHYNOISE

ORGANISE à DOUCHY-LES-MINES
AVEC LA PARTICIPATION
DE LA MUNICIPALITE
ET DE
L'OFFICE MUNICIPAL
DES SPORTS

*Scoop: Parcours NATURE Départ et Arrivée
sur notre NOUVEAU STADE MANDELA*

9h00	5,6km	1GT + Arrivée	Marche Loisir + Marche Nordique
9h15	Animation Course	1 Circuit	École Athlé M/F
9h25	Animation Course	1Circuit	Poussins M/F
9h 35	2.400km	1 MT+ Arrivée piste	Benjamins M/F Minimes M/F
9h50	5.6 km	1 GT +Arrivée piste	Cadets M/F + Populaire
10h15	11Km	2 GT + Arrivée piste	Juniors,Espoir,Seniors , Vétérans
10h15	Marche Athlétique	2 GT+ Arrivée piste	CA/JU/SE/VE

Inscription

à Madame Séverine Caudrelier

29 rue Daniel Ferry

59282 Douchy-les-Mines

Mail: ead.severine@outlook.fr

Tel : 06/12/22/09/94



Épreuve Dotée de 2000€ de prix

Récompense à chaque arrivant des 6 et 11 km.

+ les enfants et les marcheurs

Pré-tirage au sort des dossards (présence obligatoire pour la remise du lot)

Tombola payante organisée par le club dotée de nombreux lots

(Chaque enveloppe est gagnante)

En partenariat avec la course

De Haveluy le 9 Avril 2017

De Bouchain le 14 Mai 2017

De Estrun le 03 Septembre 2017

De Lieu St Amand le 17 septembre 2017

Résultats et photos paraîtront sur le site du club www.eadouchy.com

Pour les courses de DOUCHY-LES-MINES le 01 Octobre 2017

ATTENTION DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS:

Samedi 30 septembre avant 18H00

Règlement

ARTICLE 1: PARTICIPANT

Pour la course des 11km l'épreuve est ouverte à toute personne licenciée ou non, née à partir de 1999
Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile auprès de Gras Savoye
N° de police ECFFA04001 et de la mutuelle des sportifs (AGF)

Individuelle Accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 2 ENGAGEMENTS

Compte tenu de l'informatisation des résultats, **la date limite des engagements est fixée à la Veille de la course Samedi 30 septembre à 18h00**

Engagement par courrier -par Mail -par Tel (voir fiche inscription)

Aucun dossard ne sera délivré s'il n'a pas été payé et signé

Les dossards seront remis à la Salle Ansart au Stade Mandéla: Avenue Anatole France à partir de 7h45

Tout litige sera réglé par le juge arbitre selon le règlement.

ARTICLE 3

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne, cinq minutes avant l'heure fixée pour le départ, fermeture du contrôle après l'arrivée de toutes les courses.

ARTICLE 4

Les postes de ravitaillement seront installés au 5ème km ainsi qu'à l'arrivée.

ARTICLE 5

Les épreuves comprendront les distances reprises sur le bulletin d'inscription

ARTICLE 6: SECURITE ROUTIERE

Le concurrents seront tenus de respecter le code de la route, la circulation étant réglée par les signaleurs selon l'arrêté Municipal, avec les contraintes Vigipirate

SERVICE MEDICAL: la couverture sera assurée par la CROIX BLANCHE

ARTICLE 7: RECOMPENSES

Les jeunes des écoles à Minimes seront récompensés + coupes ou trophées et pré-tirage au sort des dossards

Coupe aux 3 premiers par catégories sur le 11 km -et aux 3 premiers Cadets -M/F sur 5,6km
Course Populaire de 5,6km, 1 coupe aux 3 premiers (Masculin Féminin)

Cadeau à chaque arrivant et pré-tirage au sort des dossards pour les participants des 5,6km et 11km

Cadeau à chaque marcheur + tirage dossards

Les 3 premiers Marche Athlétique M/F sur 11km auront une coupe

ARTICLE 8

Présence **indispensable** pour la remise des lots de pré-tirage au sort

ARTICLE 9

Les organisateurs peuvent utiliser (photos-film) de cet événement conformément à (La loi informatique et liberté N° 1847 du 6 janvier 1978) **Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles**

ARTICLE 10 : Site de l'EA.Douchy : www.eadouchy.com

Stade Mandéla: Salle Ansart près de l'école Mousseron Avenue Anatole France

Parcours Nature ; Chemins terrain -sous bois(60%)

Départ sur la route d'Haspres (D955) face au stade

Arrivée Stade Mandéla: face tribune de la piste (Douche- Vestiaire -Sanitaire

Réception à partir de 12h00 Salle Ansart au stade Mandéla

Venez nombreux pour goûter et fouler notre nouvelle piste

Synthétique

ATTENTION DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS:

le samedi 30 Septembre avant 18h00

ATTENTION DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS: le samedi 30 Septembre avant 18h00

BULLETIN D'INSCRIPTION 2017

Nom : ----- Prénom : -----

Date de Naissance:-----/-----/-----/Sexe : -----

Adresse:-----

Code Postal : ----- Ville:-----

Club ou Association:----- Catégorie:-----

N° de Licence FFA:----- N° de Licence FSGT:-----

Autre Fédération : ----- N° du Dossard

EPREUVE CHOISIE

Les catégories d'âge sont celles de la FFA

Mettre une croix dans la case correspondant

Marche loisir /Nordique	5,600km	3€00	9h00	1999 et avant	
ECOLE ATHLE M/F	Animation Course	Gratuit	9h15	2008 et après	Ni chrono Ni Classement
POUSSINS M/F	Animation Course	Gratuit	9h25	2007- 2006	Ni Chrono Ni Classement
Benjamins M/F	2,400km	3€00	9h35	2005 et 2004	
Minimes M/F	2,400km	3€00	9h35	2003 et 2002	
Cadets M/F	5,600km	6€00	9h50	2001 et 2000	
Populaire	5,600km	6€00	9h50	1999 et avant	
Juniors M/F	11km	7€00	10h15	1999 et 1998	
Espoirs M/F	11km	7€00	10h15	1997 à 1995	
Seniors M/F	11km	7€00	10h15	1978 à 1994	
Vétérans M/F	11km	7€00	10h15	1977 et avant	
Marche Athlé Ju à Ve	11km	7€00	10h15	1999 et avant	

Important: Documents obligatoires à joindre à l'inscription au retrait du dossard

Conformément aux articles L 231-2 et L231 3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit :

Pour les Licenciés, une copie de

*La licence FFA ou FF Triathlon

*La licence compétition FSGT et UFOLEP avec mention Athlétisme et timbre de NCIPAC

*La licence UNSS ou UGSEL, si engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive

*La licence FFCO ET FFPM, également valable le jour de la course

Pour les non licenciés, ou autre licence sportive une copie du

Certificat médical, datant de moins d'un an avec la mention (de non contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition)

Article L331-7 tout licencié qui participe à une manifestation n'ayant pas reçu l'autorisation de la fédération dont il est membre s'expose aux sanctions disciplinaires prévues par le règlement de cette fédération

J'ai pris connaissance et accepte le règlement

Signature Obligatoire

(Pour les mineurs, signature de l'un des parents ou responsable légal)

A retourner à : Séverine Caudrelier

29 rue Daniel Ferry

59282 Douchy -les -Mines ou par Tel : 06/12/22/09/94

Par Mail : ead.severine@outlook.fr

INPS

